

JLB/NT/V/COMITE

Le Président

**OBJET : convocation réunion
du Comité syndical.**

à

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 05/10/2022

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu le :

Mardi 11 octobre 2022 à 19h00 (séance plénière)

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE

Préambule : 17h00 – 18h45: présentation et échanges des **rapports 2021 du délégataire (ECHM) des services de l'eau et de l'assainissement** avant l'assemblée plénière.
18h45 – 19h00 : présence pour l'OTGP de Messieurs Pierre GONTHIER (Président) et Rémy COUNIL (directeur) en vue de répondre à d'éventuelles questions de l'assemblée à propos de la demande de subvention 2023.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Accueil du nouveau représentant de Champagny et changement de qualité.
- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Relevé de décisions.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 13 septembre 2022.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Motion de soutien aux Adrets pour la reconnaissance des espaces saisonniers des stations.
2. Convention de servitudes avec ENEDIS sur le territoire d'Aime-la-Plagne : régularisation.

TOURISME

3. Participation du SIGP et des communes membres à l'OTGP, au titre de l'année 2023.

EAU ET ASSAINISSEMENT

4. RAD 2021 de l'eau potable.
5. RAD 2021 de l'assainissement.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
BP 62
73211 AIME CEDEX

POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à M
....., membre du Comité syndical pour me
représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura
lieu le (*mention manuscrite*) :

A, le

⇒ BON POUR POUVOIR (*mention manuscrite*) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

« Article 7 : Les membres »

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------------------|
| ➤ AIME-LA-PLAGNE : | 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. |
| ➤ CHAMPAGNY EN VANOISE : | 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant. |
| ➤ LA PLAGNE TARENTOISE : | 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. |

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.